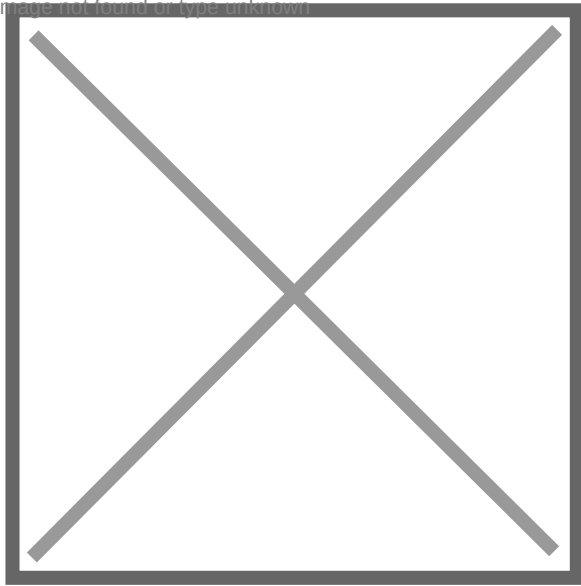


Image not found or type unknown



Heritage grand-mere, mere de ma mere elle meme deja decede.

Par **corto**, le **12/05/2008** à **09:12**

ma grand -mere (la mere de ma mere) vient de deceder. rnMa mere quant à elle est decede depuis plusieurs années. rnJ'ai une soeur et nous sommes tous les deux majeurs. rnNotre pere refuse de nous dire quoi que se soit en ce qui concerne l'heritage de ma grand mere en nous disant que tout lui reviens. rn(petite precision de son vivant ma grand-mere avait fait une procuration à mon pere car elle était atteinte d'alzheimer).rnrnMa question est tres simple mon père a t il raison ? ou ne devrions pas ma soeur et moi directement heriter de la part de notre mere (fille de ma grand mere deceder je vous le reprecise) ??rnrnMerci d'avance pour votre reponse.rnrnMarc

Par **Jurigaby**, le **12/05/2008** à **12:20**

Bonjour.rnrnEn principe, vous avez droit à tout vous et votre soeur.rnrnMaintenant, il se peut que mamie ait fait un testament, dans ce cas là, vous ne toucherez que la réserve héréditaire de votre mère, à savoir la moitié de la succession.

Par **corto**, le **12/05/2008** à **13:39**

merci infiniment de la diligence de votre reponse !rnbien cordialement

Par **Natyno**, le **29/09/2010** à **07:57**

Slit,pour repondre a ta question,je peux te dire que vous avez droit a la part de votre maman,meme si il reste un vivant(pere)lui meme recevra la part de sa femme,tout ceci divise en quote-part egal,je suis dans la meme situation et ce n'est pas evident de resoudre le probleme.Le mieux serait de contacter le notaire qui s'occupe de votre succession,il pourra certainement vous donner + de details que moi-meme je peux vous en apporter.Cordialement.Natyno